RÉFLEXIONS

D'UN

GENTILHOMME

FRANÇAIS,

QUI NE VEUT PAS CESSER DE L'ÊTRE.

PAR M. LE COMTE D******.

Des Chevaliers Français, tel est le caractère.

LA Noblesse Française devant desirer la conservation de la Monarchie que ses auteurs ont fondée, et de ses droits utiles et honorifiques, ne pouvait défendre l'un et l'autre que par l'opinion par Ordres et en renonçant généreusement à ses franchises pécuniaires ; elle devait le faire de manière à ce que ce sacrifice volontaire ne pût jamais paraître forcé ; car ce qui a perdu la noblesse en général, c'est d'avoir cédé à la crainte ; ce qui a fait dire que *c'est la scélératesse d'un côté, et la peur de l'autre, qui ont fait*

la révolution. Mais il est certain que comme la Noblesse doit regarder l'honneur comme plus précieux, même, que la vie; (1) elle ne doit jamais balancer à exposer ses jours quand il s'agit de sauver son honneur. D'après ce principe invariable, la Noblesse en déclarant son vœu pour la réforme de tous les abus et le soulagement du peuple, ne devait dans aucune circonstance ni obéir à la force du nombre, ni céder à la crainte de la multitude; (2) elle eût dû le 27 juin 1790 adopter avec enthousiasme la motion du brave Marquis de St. Simon, et aller défendre les jours du Roi, s'ils étoient en danger, au lieu de se réunir au Tiers-État, puisqu'il n'y a pas de circonstance où des Gentilshommes puissent se permettre d'agir contre leur opinion et contre leurs sermens. La Noblesse des

---

(1) C'est d'après ce principe que M. Delort, Capitaine au Régiment du Roi, s'est conduit le 31 août 1790, et que le brave Desisles, Officier audit Régiment, a donné ce jour-là une preuve d'un dévouement héroïque au-dessus de toute espèce d'éloges.

(2) M. d'Entraigues annonce dans une lettre, que beaucoup de Députés, bravant pour eux mêmes tous les dangers, ont craint, par leur résistance, d'exposer les jours et les propriétés de leurs commettans. On ne peut pas blâmer une façon de penser aussi délicate, mais leurs ennemis pouvaient en tirer un furieux avantage.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Provinces auroit dû ensuite s'assembler par Bailliage, et au lieu de changer les pouvoirs des ses Députés, les rappeler tous et protester de la manière la plus authentique contre l'illégalité de toutes les opérations de la prétendue Assemblée Nationale, où ses Députés, vu l'infériorité de leur nombre, sur-tout depuis qu'une quarantaine avait abandonné les intérêts de son Ordre et de ses commettans, ne pouvaient nullement résister aux efforts du Tiers-État, qui, par menaces ou par séduction, avait gagné un grand nombre de Curés; enfin, les Députés nobles auroient dû penser qu'ils ne pouvoient plus siéger dans une Assemblée où ils n'avaient plus l'espoir ni de faire le bien, ni d'empêcher le mal sans se rendre complices de tous les torts de quelques incendiaires qui ont causé tous les malheurs dont la France a été accablée; ils auraient dû le 4 août opposer la fermeté et la raison au délire et à la folie de quelques Membres, et forcer M. de N. . . à lire ses cahiers qu'il avoit oubliés; enfin ils auroient dû protester de la manière la plus formelle contre les arrêtés de cette nuit fameuse, et plus encore le lendemain contre la rédaction coupable du procès-verbal qui portait l'atteinte la plus cruelle aux propriétés des deux premiers Ordres; et ils n'auraient pas dû, autant par politique que par équité, sacrifier jamais

les intérêts du Clergé ; ils ne devaient point consentir à la suppression du costume de Chevalier Français, encore moins à l'anéantissement des Ordres dont l'existence était constitutionelle, et dont aucun cahier du Tiers-État ne demandoit l'entière destruction ; et si tous eussent montré l'énergie, le caractère et la bravoure du Marquis de la Queuille, du Vicomte de Mirabeau, du Marquis de Foucaud, MM. de Cazalès, Montlauzier, &c. la Noblesse auroit conservé son honneur et ses propriétés ; mais que pourra-t-on répondre à la postérité et aux étrangers qui apprendront que la Noblesse a été immolée, dépouillée, anéantie par des Avocats et des Curés, et que 300 Députés Nobles siégaient à cette Assemblée ; qui sauront que presque toute l'armée Française s'est débandée et révoltée, sans qu'il y ait eu un seul Officier de blessé. (1) C'étoit déjà un tort aux yeux des

(1) Depuis la rédaction de ces réflexions, l'action de M. Desisles a eu lieu, et plusieurs autres Officiers du même Régiment ont été blessés en voulant défendre M. de Noue ; il y a eu plusieurs autres Régimens où des Officiers ont montré du caractère et du courage ; mais on doit toujours être étonné du petit nombre qu'on peut citer dans un moment où tous les Officisrs Français devaient, comme les braves Gardes-du-Corps, savoir périr avec honneur. Il y a cependant

autres Nations, dans ce moment, d'être Français, mais il sera double quand on sera Gentilhomme ; puisque la Noblesse Française n'a pris aucun moyen de sauver la Monarchie ni l'honneur de son Ordre bassement trahi par plusieurs de ses Membres qui ont lâchement abandonné leur Souverain et les intérêts de leurs commettans, et qu'elle s'est laissée donner la loi par des forcenés qui n'ont employé que des moyens infâmes pour faire réussir leurs projets désastreux, qui entraîneront la ruine de la Monarchie et la réunion de tous les malheurs qui font de la France le séjour de l'anarchie et de la licence. Car la faiblesse impardonnable d'un Roi, descendant d'Henri IV, a pu étonner et humilier la Noblesse, mais elle ne devoit qu'échauffer davantage le sang qui coulait dans ses veines, et elle devait redoubler de zèle et de fermeté, pour conserver aux Bourbons la couronne qui s'échappait des mains d'un Prince, qui, avec des vertus, n'avait ni le caractère ni l'énergie que

---

une chose bien favorable à la Noblesse Française, c'est que dans le nombre des Gentilshommes que le peuple a sacrifiés ou voulu sacrifier à son aveugle fureur, il n'a pu trouver un seul coupable, et que tous ceux qui ont été égorgés sont morts en héros, notamment le Marquis de Favras, le Comte de Rully, le Comte de Belzunce, etc. etc.

doit avoir un Souverain. Les Députés de la Noblesse, la nuit du 5 octobre, à Versailles, avaient deux partis à prendre; le premier, de se rendre tous chez le Roi, et de défendre, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, les jours du Monarque et de son auguste Famille, et de partager avec les braves Gardes-du-Corps leurs dangers et leur gloire; le second, de rester à l'Assemblée, et de faire punir avec sévérité les brigands qui eurent l'audace de violer la salle des États-Généraux, et de venir insulter à la majesté de la Nation dans la personne de ses Représentans, et de prendre un parti ferme et vigoureux pour rendre les villes de Paris et de Versailles responsables des jours du Roi et de sa Famille, ainsi que des excès qui seraient commis, en dénonçant comme criminels de lèze-Majesté, les chefs audacieux de cette horde barbare d'assassins et de Cannibales, qui voulaient mettre le comble à la honte et aux forfaits de la Nation Française. Enfin, si parmi les Représentans de la Nation Française on avoit découvert un Cromwel ou un Catilina, il fallait que les Gentilshommes fournissent des Cicérons, des Brutus, des Décius qui se sacrifiassent pour la patrie. Ils ne devaient point aller se coucher, et restant à leur place, ils devaient faire rentrer un peuple égaré dans le devoir, ou attendre avec courage,

comme les Sénateurs Romains la mort surleur chaise curulle ; ils ne devaient pas souffrir que le Roi fût traîné en triomphe à Paris, au milieu des assassins de son auguste compagne et des bourreaux de ses gardes fidèles ; et comme les villes de Paris et de Versailles, ingrates et cruelles envers leur maître, n'étaient plus dignes d'avoir dans leur sein le Monarque et les Représentans de la Nation, ils devaient proposer au Roi de se transporter à Compiègne ou à Fontainebleau, et à l'Assemblée Nationale d'aller dans une ville à portée du séjour du Roi, et lorsque les jours de Sa Majesté eussent été en sûreté, et la liberté des opinions assurée dans la ville que les Députés auroient choisie pour se réunir avec le consentement de Sa Majesté ; les Députés de la Noblesse auraient dû demander qu'on poursuivît les auteurs et complices du complot infâme de la nuit du 5 au 6 octobre, et qu'on punît avec la dernière sévérité tous les Membres de l'Assemblée Nationale qui auroient été assez scélérats pour coopérer aux forfaits qui souillèrent le palais de nos Rois, et ensanglantèrent les marches du trône. (1)

(1) Deux Députés ont été impliqués dans les horreurs de la nuit du 5 au 6 octobre, et d'après un rapport infidèle, démenti formellement par un

Enfin, ils auroient dû dénoncer à la France entière les brigands sanguinaires qui avoient osé braquer le canon sur le château de Versailles, et avoient voulu assassiner la Reine et le Président de l'Assemblée Nationale; ils auroient dû demander qu'on fît rendre compte de leur conduite à MM. B. . . . et la F. . . . . qui auraient dû prévenir ou arrêter le projet affreux formé à Paris sous leurs yeux, et dont l'un, par frayeur, s'était retiré à la campagne, et l'autre par peur, avait obéi à la troupe qu'il devait commander, et s'était décidé à jouer le rôle pour lequel il avait lui-même, peu de temps auparavant, fait emprisonner M. de St. H. . . (qui

---

Garde-du-Corps, ils ont été blanchis; l'un n'a cependant opposé pour sa défense que des plaisanteries sottes et déplacées, et l'autre a prononcé, en tremblant, un petit discours de remercîment, en annonçant sa justification qu'il aurait dû établir sur le champ, il n'en est pas moins vrai que les témoignages existent contr'eux, et que s'ils n'eussent pas été Députés, ils seraient décrétés. Ainsi le titre de Législateur est un brevet d'impunité. Quant aux fidèles Gardes-du-Corps, les noms et les moyens de leurs accusateurs suffisent pour démontrer leur innocence, et les applaudissemens universels qu'ils ont reçus des Députés des provinces à la Fédération, peuvent être regardés comme le véritable jugement de la Nation, qui a rendu justice à ces guerriers, braves et incorruptibles.

avait voulu aller chercher le Roi et le mener à Paris) et qui après être arrivé à la tête d'une troupe dont il n'était plus le maître, fait coucher tout le monde à Versailles, se livrant lui-même à un sommeil coupable, laisse le château de son Maître exposé aux incursions et aux atrocités des Cannibales. (1) Les Députés de la Noblesse auraient dû marquer leur façon de penser à ceux de leurs collègues, qui, par une conduite méprisable, ont flatté et égaré la populace stipendiée par un Prince, qui, s'il n'eût pas été encore plus lâche que scélérat, serait parvenu à son but à force de crimes et de forfaits, et combien elle était indignée de voir dans son Ordre de pareils monstres. Elle aurait dû forcer les deux

---

(1) Il est certain que la Garde Nationale de Paris sauva beaucoup de Gardes-du-Corps; mais si elle avoit voulu aller défendre le Roi, il ne falloit pas partir six heures après les brigands, et elle auroit dû demander que les Gardes du Roi dont elle avait vu le courage et l'attachement inviolable pour leur maître, conservassent près de Sa Majesté le poste qu'ils méritaient si bien; car il est bien extraordinaire, que le Roi de France soit le seul Souverain de l'Univers qui n'ait pas de Gardes à lui, puisque les Gardes Nationales ne sont pas à ses ordres, mais à ceux de M. le Maire; et même le Général et la Garde soldée ont quitté le service du Roi, pour entrer à celui de la Municipalité.

Membres du Tiers-État qui ont osé injurier l'Armée Française à faire une réparation authentique aux Régimens qui sont restés fidèles à leurs drapeaux ; enfin, le 19 juin, les Députés de la Noblesse auraient dû s'élever avec force contre le décret insensé et anti-Monarchique qui fut prononcé, (1) et après avoir opposé à l'Assemblée Nationale les principes constitutifs de la Monarchie, le vœu de la Nation en 1484 aux États-Généraux, celui du Tiers-État en 1614, la déclaration du Roi du 23 juin dernier (2) l'article XVII des droits de l'homme,

(1) MM. de N. . . , Lam. . . . La F. . . . ont beaucoup contribué à la destruction de leur Ordre, quoiqu'ils eussent juré d'en défendre les droits et les propriétés, et le décret du 19 juin eut lieu après une farce semblable à celle du Bourgeois Gentilhomme, dans laquelle des gens payés représentaient, soi-disant, toutes les Nations ; mais un de ces gens-là, ayant pris M. de Bien. . . pour M. de Li. . . . fut lui demander ses 18 liv. pour avoir joué le Chaldéen, et l'on a su ainsi, ce qu'il en avoit coûté à l'Assemblée Nationale pour recevoir les hommages de l'Univers entier.

(2) Tous les Rois de France ont regardé, avec raison, la Noblesse comme le soutien du trône et de la Monarchie. François Ier. disait *quil étoit le premier Gentilhomme de son Royaume* ; Henri IV répondait à un Ambassadeur qui était étonné de le voir autant entouré de Gentilhommes : *Ventre saint gris, si vous*

l'Article II des décrets même de la nuit du 4 août, déclarer tous qu'ils protestaient au nom de leur commettans, signer sur le bureau même du Président leur protestation et la rendre publique le lendemain par la voie de l'impression, en déclarant que les démagogues n'avaient pu prendre pour prétexte de ce décret le bien du peuple, puisqu'il ruine à Paris 20 mille ouvriers, et diminue les revenus de l'État de sept millions par an ; ils auroient dû protester contre tous les décrets qui portaient atteinte à l'existence de la Monarchie, aux droits du trône, et à ceux des différents Ordres, à la liberté et aux propriétés des citoyens, et enfin ne jamais substituer leur volonté à celle de leurs commettans, et suivre leurs cahiers et leurs sermens avec exactitude et fidélité.

Tels étaient les principaux devoirs des Gentilhommes députés aux États-Généraux, qui auraient dû laisser à MM. les Membres du troisième Ordre le titre d'inviolables qu'ils s'étaient donné, et chercher seulement à mériter celui

---

les voyiez un jour de Bataille, ils me pressent bien davantage. Et Louis XIV en voyant jouer son Royaume à la bataille de Denain, trouvait encore une ressource, en cas qu'il fût vaincu. *Je me mettrai*, dit-il, *à la tête de ma brave Noblesse, je vaincrai ou je mourrai avec elle.*

d'irréprochables, afin que lorsqu'ils seraient venus rendre compte de leur conduite à leurs commettans, on eût pu les regarder tous comme *des Chevaliers sans peur et sans reproche*, (1) et qu'ils eussent pu dire, au moins, comme François, *tout est perdu, hormis l'honneur.*

---

(1) Un grand nombre de Gentilshommes, les uns commedé putés et les autres comme particuliers, ont protesté contre le décret du 19 juin ; mais il faut sur-tout distinguer le jeune Marquis de Bauharnois, qui répondit ce jour-là avec fermeté sur un amendement proposé, *que la Noblesse ne connaissait point d'amendement sur tout ce qui pouvait porter atteinte à l'honneur de la Monarchie.* Sa protestation est noble et belle ; celle des Députés de la Noblesse de Rouen est très-bien faite ; celle du Maréchal de Broglie, est d'un brave Chevalier, et honorable pour la noblesse ; celle de M. le Comte de Fontette est courte et bonne ; mais la plus énergique est celle de M. le Vicomte de Beaumont, et sur-tout sa réponse aux Membres du Département d'Agen, qui voulaient le poursuivre au sujet de sa protestation ; on ne peut rien voir qui annonce davantage que l'auteur est un vrai Chevalier *sans peur et sans reproche* ; mais ce qui est une infamie, c'est que sa protestation a été dénoncée au Département par un Gentilhomme, Capitaine d'Infanterie, sur lequel, vraisemblablement, l'honneur n'a pas le même empire que sur M. de Beaumont, dont la franchise, la loyauté et le patriotisme sont au-dessus de toute espèce d'éloges.